

Travaux de peinture - Bretagne

Entreprises incluses dans le rapport (2024/1065)

- ALRE PEINTURE
- APR - BARBEDOR
- ARTI-D-CO
- AS COPROMA
- ATS56
- BERRU NJS DECORS
- BLANDIN FACADES
- BRETAGNE RENOVATION SERVICES
- CAP COULEUR
- DECORS DE L'HABITAT
- FIEL
- FPRS - FRANCILIENNE PEINTURE REVETEMENT DE SOL
- GAREL
- GEOP
- GOLFE PEINTURE
- GONI (ETS)
- IFFENDIC PEINTURE
- JC RADOUX
- JPL PEINTURE
- KOLB
- LEJAS (ENTREPRISE)
- LIVAD
- LORIC
- LUCAS RENNES
- OPR - OP RAVALEMENT
- PEINTURE ADMS
- PIEDVACHE DECORATION
- PIERROT BOURT
- PRC - PEINTURE REVETEMENTS CORNOUAILLE
- PRO SH
- RAUB BREST
- RAUB LANNION PEINTURE
- RDK PEINTURE
- REV ARTS
- ROCHERULLE RANSON
- RONDEL (ETS)
- SERAP

Travaux de peinture - Bretagne

Bon de commande (2024/1065)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 37 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

- | | | |
|--|---------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | livraison début décembre |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | livraison par retour de courrier |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
.....
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail LLF@LLF.FR – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [†2]